

Formulaire AC002 Renonciation à l'affiliation

En vertu d'une activité accessoire
(selon art. 9b du règlement de prévoyance)

Téléphone : 0848 731 570 / +41 58 311 22 44
Permanence téléphonique : Lundi - vendredi
8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h45

Données de la personne salariée

Prénom : _____ Nom : _____
Date naissance : _____ Sexe : Masculin Féminin
No. AVS (NSS) : _____ Etat-civil : _____
Email : _____ Tél. / Port. : _____
Rue : _____
NPA, lieu, pays : _____
Type d'activité : _____

Déclaration de la personne salariée

La personne salariée confirme, conformément à l'art. 1j, al. 1, let. c OPP2 :

- que son activité n'est que très occasionnelle, **ou** qu'il est déjà assujéti à l'assurance obligatoire pour une activité lucrative exercée à titre principal en tant que dépendant ou indépendant ;
- avoir été informé par son employeur qu'il aurait pu exiger que son salaire soit tout de même déclaré ;
- qu'il renonce expressément à ce que son salaire soit soumis à la LPP.

Signature de la personne salariée

Lieu et date : _____ Signature : _____

Déclaration de l'employeur

L'employeur déclare avoir vérifié que les conditions d'exclusion de l'employé cité ci-dessus sont remplies, et avoir informé ce dernier qu'il peut exiger que son salaire soit tout de même soumis à la LPP.

Nom de l'employeur : _____
Email : _____ Tél. / Port. : _____
Rue : _____
NPA, lieu : _____

Signature de l'employeur

Lieu et date : _____ Signature : _____

Par leurs signatures, l'assuré et l'employeur attestent avoir pris bonne note du règlement de prévoyance de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia ainsi que de ses annexes.

Sauf demande expresse la présente renonciation prend effet au 1^{er} janvier de l'année de signature. Sa durée n'est pas limitée dans le temps.

La présente renonciation est annulable dans le futur conjointement par l'employeur et la personne salariée. La décision est à transmettre par écrit à la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia.

Une copie de la présente déclaration est à conserver par l'employeur pour ses dossiers ; l'original est à transmettre à la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia.